

# PRÉSERVONS LA MOULE PERLIÈRE

© SMBRC PF Prévitali.



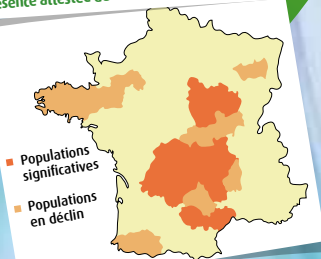
## AGISSONS pour le retour de **la Moule perlière** dans nos rivières

### LA MOULE PERLIÈRE

(*Margaritifera margaritifera*)

- Mollusque bivalve d'eau douce
- Aspect : coquille de couleur sombre et forme allongée (jusqu'à 13 cm en France)
- Longévité importante, pouvant dépasser 100 ans
- Présente dans les cours d'eau acides, à très faible teneur en nutriments, et dotés d'un fond suffisamment meuble : dans le lit des rivières qui présentent un certain courant, elle vit enfouie verticalement dans le sédiment.
- Répartition : côte Est de l'Amérique du Nord ; Europe (surtout en Irlande, Grande-Bretagne, Norvège, Suède et Finlande).
- Espèce concernée par la Directive européenne Habitats-Faune-Flore (Natura 2000) et protégée au niveau national

Présence attestée de la Moule perlière en 2004



En un siècle, la Moule perlière a disparu de plus de 60% des cours d'eau en France et ses effectifs ont diminué de 99% : seules 80 rivières françaises hébergent encore l'espèce, dont près des trois quarts dans le Massif central et le Morvan. La Moule perlière est maintenant considérée comme en danger critique d'extinction (selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature – UICN).

Pourtant la Moule perlière bénéficie d'une longue histoire dans les traditions sur le territoire français, et certains faits attestent de son abondance dans les temps anciens.

Actuellement, la Moule perlière ne semble plus se reproduire en France que dans quelques cours d'eau du Massif central, de Bretagne et du Morvan.

**Notre région a donc une responsabilité forte pour la sauvegarde de cette espèce patrimoniale, en France et en Europe.**

## COMMENT EXPLIQUER UNE TELLE RÉGRESSION EN MOINS D'UN SIÈCLE ?

Très exigeante, la Moule perlière souffre de la dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Plus spécifiquement, un certain nombre de phénomènes lui sont fatals :

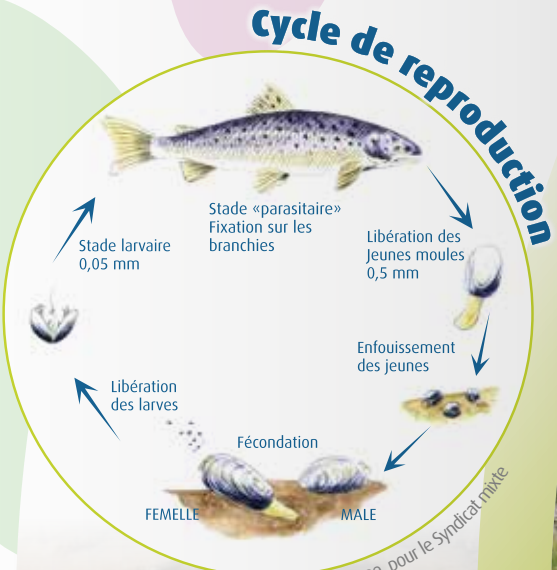
- **Le colmatage des sédiments** : le colmatage du fond de la rivière par le dépôt d'éléments fins sur les sables, graviers et cailloux est dû à de multiples activités. Il s'agit en particulier de travaux et piétinements dans le lit des rivières, d'activités agricoles et sylvicoles pratiquées en bordure des cours d'eau, de dégradations des berges, de barrages et retenues situés en amont des cours d'eau... Ces dépôts fins sur les sables, graviers et cailloux dégradent l'habitat de la moule et gênent ses fonctions respiratoires.

- **Les pollutions et l'eutrophisation\*** des cours d'eau sont néfastes à cette espèce qui supporte mal les produits phytosanitaires, les polluants, les nitrates, les phosphates...

- **La fragilisation des populations de poissons hôtes** (Cf. cycle de reproduction) : la Moule ne peut se développer que si les larves libérées dans le courant peuvent se fixer sur les branchies de jeunes Truites fario ou Saumons atlantiques durant quelques mois. Or, ces deux poissons hôtes sont en régression, souffrant eux-mêmes de la dégradation des cours d'eau.

- **L'artificialisation des cours d'eau** (barrages, canalisations, enrochements, curages...) provoque la disparition des habitats de la Moule perlière, tout en entravant la migration de la Truite fario et du Saumon atlantique.

- **L'apparition d'espèces exotiques**, comme le Ragondin, le Rat musqué (voire les Écrevisses américaines) occasionne des pertes importantes de Moules perlières par prédation.





# PRÉSERVER

## la Moule perlière

# un défi

## pour le territoire

### Une espèce patrimoniale

La Moule perlière semble être présente dans un peu plus de 25 cours d'eau d'Auvergne. Citons notamment : l'Ance du Nord, le Lignon-du-Velay (bassin de la Loire), la Virlogeux (bassin de l'Allier), le Chavanon, les ruisseaux d'Escamels et de la Ressègue (Dordogne), la Rance, le Célé, le Veyre, la Truyère (Lot). Il nous appartient de préserver cette richesse du patrimoine naturel. Or, la Moule perlière est un excellent bio-indicateur<sup>\*</sup>: sa reproduction atteste de la qualité exceptionnelle de ces cours d'eau et des habitats liés aux milieux aquatiques.

### Une espèce « ingénieur »

Pour se nourrir, chaque individu parvient à filtrer environ 50 litres d'eau par jour. Cette filtration assurée par un grand nombre d'individus contribue à améliorer la qualité des cours d'eau et diminuer la turbidité<sup>\*</sup>.

### Une espèce « parapluie »

La rivière est vivante et abrite une multitude d'espèces qui participent à l'équilibre de cet écosystème. Préserver la Moule perlière aboutit à préserver plus largement la qualité et la richesse des espaces naturels. Les mesures de protection qui peuvent être envisagées en sa faveur bénéficient à d'autres espèces comme la Loutre, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Chabot, la Truite, le Saumon atlantique, le Cincle plongeur.

# LA SURVIE DE LA MOULE PERLIÈRE DÉPEND DE NOUS !



© SMBRC PF Prévitali.

## Glossaire

• **Bio indicateur** : espèce végétale, animale ou fongique (ou groupe d'espèces) sélectionnée et étudiée pour suivre les caractéristiques écologiques globales de l'environnement telles que la qualité de l'eau, la fonctionnalité de corridors écologiques, la qualité d'un habitat naturel...

• **Eutrophisation** : dégradation d'un milieu aquatique se traduisant par un développement excessif et déséquilibré des végétaux dans ce milieu. Ce phénomène résulte généralement d'un apport excessif de substances nutritives (notamment azote provenant des nitrates agricoles et des eaux usées, et phosphates). En augmentant la production d'algues et d'espèces végétales aquatiques, ces substances privent le fond des cours d'eau de lumière et entraînent un appauvrissement en oxygène préjudiciable à la biodiversité.

• **Produits phytosanitaires** : produits destinés à soigner et prévenir les maladies des végétaux.

• **Ripisylve** : Formation végétale qui se développe naturellement sur les bords des cours d'eau. Située dans la zone entre l'eau et la terre, elle est constituée de peuplements particuliers tels que saules, aulnes, frênes, érables, ormes... La ripisylve exerce une action sur le tracé du lit, la stabilité des berges, la qualité de l'eau, la biodiversité animale et végétale.

Habitants, touristes, acteurs économiques, communes, départements, régions, État... Tout le monde est concerné, qu'il s'agisse de favoriser les bonnes pratiques, modifier certains comportements, changer le regard porté sur les rivières ou soutenir la mise en place de mesures de gestion adaptées.

# Les 10 actions de protection

- 1 Réduire les rejets et améliorer le traitement des eaux usées (collectif et individuel).
- 2 Ne pas ramasser de Moule perlière puisqu'il s'agit d'une espèce protégée et que cela est interdit.
- 3 Eviter de marcher ou de circuler avec des engins dans le lit des cours d'eau.
- 4 Raisonner au mieux et améliorer l'utilisation des fertilisants (qui favorisent l'eutrophisation\* des cours d'eau) ainsi que des produits phytosanitaires.
- 5 Adopter des pratiques agricoles préservant les cours d'eau et les berges : ripisylve et bandes enherbées sans épandage de fertilisants ni de produits phytosanitaires ; implantation d'abreuvoirs ou pompes à mu-seaux, et pose de clôtures pour éviter le piétinement des berges et cours d'eau par le bétail.
- 6 Limiter les activités sylvicoles en bordure de cours d'eau : le passage d'engins, les coupes à blanc des arbres naturellement présents et les débardages ont des effets particulièrement destructeurs.
- 7 Préserver les zones humides et les zones boisées naturelles le long des cours d'eau.
- 8 Ne pas entraver le transport naturel des sables et graviers par les cours d'eau : barrages, curages, seuils et enrochements sont autant de causes de perturbations.
- 9 Maintenir un débit suffisant des rivières.
- 10 Améliorer les connaissances sur l'espèce.

**Il ne tient qu'à nous d'améliorer la qualité des cours d'eau et de rendre les rivières d'Auvergne plus naturelles.**



## Pour plus d'informations :

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Auvergne  
Service de l'Eau, de la Biodiversité et des Ressources  
7, rue Léo Lagrange - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Tél : 04 73 43 16 00